L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 28 AOUT 1833.

Jours de publication :
LUNDI, MERCREDI & VENDREDI.

POUR GOUVERNEUR:
J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 28 août.

Nous conseillons à Monsieur du *Mercantile Advertiser* de lire avec attention, dans Cervantes, l'épisode du *curioso impertinente*; il est probable qu'il retirera beaucoup de fruit de cette lecture, et qu'elle le pénétrera de l'urgence d'amender les deux qualités essentielles de son caractère. C'est la meilleure réponse que nous puissions faire à ses questions [illegible].

Nous avons des raisons de croire que le capitaine de la garde-de-ville sera nommé en l'an 2440.

Le *Mercantile Advertiser* d'hier a écrit une demi-colonne pour prouver qu'il a toujours *été constant*, même en adoptant successivement les noms de tous les candidats et en s'arrêtant au dernier. Voilà ce qui s'appelle un large et commode *Pantalsuque*; nous avouons que notre conscience n'est pas autant à l'aise avec notre Evangile. Dans tout ce fatras, farci de risibles bravades, et d'incohérence de pensée, de style et de principes, il n'y a qu'un seul point qui nous occupe et que nous voulions éclaircir; parce que nous ne craignons et ne craindrons jamais de ramasser le gant et tous les gants que nous jette et que pourra nous jeter le journal de Joans et compagnie. Toutes les prétentions du *Mercantile* à la *constance* (vertu si rare selon les femmes, et que ce paladin d'une nouvelle espèce prétend posséder *infuse*) reposent sur un fait que nous ne pouvons pas déclarer faux, mais qui, bien expliqué, donnera la mesure de la bonne foi de notre antagoniste.

Après s'être battu les flancs pour démontrer que, tout en passant de M. Dawson à M. Prieur, sans toutefois mentionner le nom de M. White, qui a aussi figuré en tête de ses colonnes, il est resté fidèle à ce qu'il appelle ses principes, le *Mercantile Advertiser* raisonne à peu près ainsi : "Nous disons que la France est toujours la France; mais il ne s'ensuit pas qu'on puisse raprocher au gouvernement de 1833 les actes du gouvernement de juillet 1830." Par le terme seul de comparaison dont il fait choix, on voit évidemment que l'individu est modeste. " Il poursuit en ces termes : "Et quoique le *Mercantile* soit toujours le *Mercantile*, nous ne voyons pas pourquoi les actes du propriétaire de 1832 seraient inculpés à titre de reproche au propriétaire de 1833." Dans cette élégante phraséologie, qu'on ne nous reprochera peut-être pas d'avoir estropiée en la traduisant, si on a le l'original, il est facile de reconnaître le but de l'écrivain; et rien ne serait en effet plus plausible que son raisonnement, si le *propriétaire* du *Mercantile* en 1833 en eût été aussi le *rédacteur*. Malheureusement pour le repos de celui qui discute ainsi *coram populo* l'infaillibilité de sa CONSTANCE, nous étions, à l'époque dont il parle, quelque peu initiés à l'organisation *intra-muros* de la famille municipale d'aujourd'hui; et il résulte de là, que nous pouvons *affirmer* (ce que du reste le public n'ignore pas,) que le propriétaire de 1833 est précisément, chair et os, le rédacteur de 1832. Les âmes simples et franches que le raisonnement du paladin de la *constance* avait séduites, se demanderont s'il se peut qu'il y ait des hommes qui se jouent ainsi de la crédulité humaine. Et elles auront raison, car on rougit en effet de se voir les mêmes formes et les mêmes organes que l'être qui est capable d'afficher tant d'impudence et d'effronterie à la face de toute une population qui le connaît. Il y a même un fait que nous négligeons; c'est que le principal propriétaire du *Mercantile* en 1832 et pendant les années précédentes, est encore le principal propriétaire de ce journal en 1833; mais nous n'abuserons pas de la responsabilité que nous offrirait son nom, qui n'a pas cessé d'être en tête du journal, parce que nous croyons savoir qu'il ne s'est jamais occupé de la rédaction. C'est à la *communauté* à qui s'adresse l'éditeur-propriétaire du *Mercantile* en 1833, à savoir maintenant si elle doit en effet le tenir pour responsable des articles publiés en 1832, et entr'autres de l'article en faveur de M. Dawson, qui précédait ses souvenirs.

Il ne nous reste qu'un mot à ajouter; nous ne sommes pas de ces hommes qui, selon l'expression du *Mercantile* : *love to assassinate characters*; c'est-à-dire, qui aiment à détruire la *réputation d'autrui*; mais nous sommes gens, quand on nous provoque, et quand on cherche à se faire prévaloir à nos dépens, à ne jamais souffrir un effronté mensonge sans démasquer le menteur. Et puisque le *Mercantile* dit que c'est masque bas qu'il veut soutenir la cause de son parti, il ne peut se formaliser que nous ayons pris la peine de le mettre dans l'état où il se souhaitait lui-même.

Si c'est là ce que le *Constant quand même* du *Mercantile* appelle une philippique, qu'il y réponde en exécutant la menace par laquelle il croyait nous terrifier, c'est-à-dire en faisant connaître les motifs qui avaient engagé les amis du juge Dawson à choisir le journal dont il s'agit pour annoncer sa candidature.

Par le *memorandum* que nous publions aujourd'hui, on verra qu'il y avait 15 navires en charge au Hâvre pour les Etats-Unis—nous n'en avons pas remarqué pour la Nouvelle-Orléans. Les prochains journaux de New-York nous annonceront probablement l'arrivée du *François 1er.*, du *Harriet & Jessie*, ou du *Tiger*.

Le navire *America*, arrivé du Hâvre à New-York, a rencontré le 4 juillet, (10 jours après son départ) lat. 42, long. 58, un navire chaviré, doublé en cuivre et presque neuf, ayant 75 à 80 pieds de quille.

M. L'EDITEUR,

Puisqu'il n'y a plus à douter de la candidature de *Denis Prieur* à la place de gouverneur, faites-moi le plaisir de m'accorder un peu de place dans votre feuille, afin que *le petit Pacha* du *Mercantile Advertiser* m'informe de l'intention du *Sultan son maître*, et me dise, dans son prochain numéro, *en bon anglais*, s'il sera aussi candidat à la place de maire, dont l'élection a lieu TROIS MOIS avant celle de gouverneur. Comme nous avons jeté les yeux sur quelqu'un pour qui nous voudrions savoir aussitôt que possible, par la voie du *journal de Prieur*, s'il est, ou non, candidat à cette dernière place.

J'ai l'honneur de vous saluer,

UN PARIEUR DAWSONISTE.

Nous pourrons dire de notre côté au "*parieur Dawsoniste*" que nous ne serions pas du tout étonnés de voir le *Sultan* devenir candidat à la place de maire en même même temps qu'à celle de gouverneur; et nous pourrions presqu'assurer que si l'élection de président se faisait trois mois après celle de gouverneur, le *Sultan* serait aussi candidat à la présidence; car on doit se rappeler que, quelque temps après son élection à la place de maire, il dédaigna les suffrages de douze cents et quelques citoyens, pour postuler celle de *conservateur des hypothèques*. *Enfoncé* par le gouverneur, il voulut bientôt après s'accrocher à une caisse; mais le pied lui glissa *encore*, et les douze directeurs de la banque de l'*Union* voulant être toujours unis, tombèrent *d'accord pour son rejet*.

(*Communiqué.*)

HISTORIQUE.

SCENE 1ère.—Le Salon.

Un malade, appuyé sur sa canne.—Madame, est-ce bien ici chez le docteur L......?

La Dame.—C'est ici même, Monsieur, donnez-vous la peine d'entrer. Prenez un siége. Qu'y a-t-il pour votre service?

—Madame, on m'a beaucoup vanté les talens du docteur L......, et je désirerais le consulter sur une incommodité que j'éprouve.

—Je vais savoir s'il est visible; ne vous impatientez pas, je reviens à l'instant.

SCENE II.—La Salle.

La Dame.—Docteur, quelqu'un te demande.

Le Docteur.—Veuillez dire à ce quelqu'un que je dîne.

—Mais.........

—Je dîne.

SCENE III.—Le salon.

La Dame.—Monsieur, je suis peinée de vous désappointer, mais en ce moment le docteur dîne.

Le Malade.—Madame, c'est fort bien, j'attendrai sa commodité; je sais bien qu'il faut que chacun dîne.

SCENE IV.—La salle.

La Dame.—Docteur, le malade n'est pas pressé, il attendra que tu aies dîné.

Le Docteur.—Mais c'est peine inutile, vous dis-je, je suis fatigué, je ne puis bouger, et il m'attendrait toute la journée.

—Quoi tu ne te sens pas la force de passer dans l'autre pièce?

—Pas même de me lever d'ici.

SCENE V ET DERNIERE.—Le salon.

La Dame.—Monsieur, je suis au désespoir, mais le docteur pense qu'il n'est pas nécessaire que vous l'attendiez; il se sent tellement harrassé en ce moment qu'il dîne, qu'il ne croit pas pouvoir venir jusqu'à vous d'aujourd'hui.

—*Le malade, se levant.*—Madame, je vous rends grâce, agréez mes remercîmens bien sincères pour la peine que je viens de vous donner, et veuillez témoigner à M. le docteur L...... la haute opinion que j'emporte et de son humanité et de sa politesse. (*Le malade.*)

Le Gibraltar Chronicle du 8 de juillet, [illegible] à Boston, contient des extraits d'une lettre particulière de Madrid, d'après lesquels il paraît qu'on a eu connaissance à Lisbonne, le lendemain, du débarquement de l'expédition à la côte des Algarves, dans la soirée du 24 de juin, et qu'on avait adopté des mesures immédiates pour envoyer une force considérable pour exterminer les *rebelles*.

Un bâtiment, arrivé à Gibraltar le 6 de juillet, rapporte que dans la matinée du 4, il a vu, à environ quinze milles du cap St. Vincent, les escadres de don Miguel et de don Pédro qui voguaient sur deux lignes parallèles, la dernière longeant la côte, l'autre à une distance plus éloignée, dans la direction du cap Ste. Marie. La flotte de don Miguel comptait onze voiles; celle de don Pédro en comptait trois à vapeur. Après les avoir perdues de vue, le capitaine avait entendu le bruit du canon.

EXTERIEUR.

FRANCE.

[illegible], 1er. juillet.

—Voici quelques détails extraits de lettres venues d'Oporto par le brick l'*Africain*. Après plusieurs conseils de guerre eurent été tenus, il fut décidé d'embarquer de trois à quatre mille hommes de troupes sur les bâtimens à vapeur qui se trouvaient en dehors de l'embouchure du Douro et de diriger sur-le-champ ces bâtimens vers le Tage. Le mauvais tems causa un retard de quelques jours; enfin le 20 on leva l'ancre et l'on mit à la voile. L'expédition se composait du *Don Pédro*, vaisseau à deux batteries, deux corvettes et cinq bâtimens à vapeur. Le comte de Villaflor commandait les troupes, et était accompagné du marquis de Palmella. On avait d'abord eu le projet d'envoyer des forces beaucoup plus considérables; mais on reçut de Lisbonne des avis assez favorables pour faire croire que l'on n'éprouverait que peu ou point de résistance de la part des corps qui défendent [illegible] non plus que de l'escadre miguéliste. En effet, une [illegible] division de cette escadre était arrivé à Oporto, et les renseignemens qu'il avait donnés avaient déterminé [illegible] le départ de l'expédition. Si elle réussit, nous en aurons promptement la nouvelle, attendu qu'un des bâtimens à vapeur que l'on détacherait pour l'annoncer pourrait faire en 48 heures le trajet des côtes du Portugal à Falmouth. Si, contre toute attente, ont rencontrait une opposition [illegible], les commandans ont trop de prudence pour compromettre le salut de l'expédition qui avait un autre objet dont la réussite était certaine. Don Pédro, qui n'a jamais renoncé au titre de général en chef de l'armée, et qui jusqu'ici n'a accordé que le titre de chef d'état-major général au commandant en chef de fait, vient de nommer chef de l'état-major général, le comte de Saldanha, un des hommes les plus populaires en Portugal.

Il paraît, d'après quelques lettres, que le vaisseau de ligne le *Talavera*, qui est entré dernièrement de la Manche avec la frégate le *Stag*, a fait voile en droiture pour Oporto, et que sa mission est de venger l'outrage commis par le gouvernement miguéliste sur le bâtiment de guerre anglais le *Nautilus*.

Les versions concernant la retraite du général Solignac sont différentes. On dit entre autres choses qu'il n'avait pas voulu désigner le commandant de l'expédition partie le 20, non plus que la commander en personne, et même qu'il s'était prononcé contre l'embarquement d'aucune partie des troupes. Le conseil délibérant, la décision ayant été contraire aux voes du maréchal, il quitta brusquement la salle et envoya sa démission qui fut acceptée sur-le-champ.

Au départ de l'*Africain*, il y avait en dehors de la barre du Douro 110 bâtimens chargés de vivres et de munition.

Quelques journaux parlent du départ de M. de Bourmont et du commodore Elliot, de la marine anglaise. Ils sont passés au service de don Miguel, et sont partis d'un port d'Angleterre pour le Portugal. Il est à remarquer que les journaux anglais ne font aucune mention de cette nouvelle: peut-être n'a-t-elle été insérée que dans la vue d'atténuer l'effet de l'expédition que vient d'entreprendre une partie de l'armée de don Pédro.

La *Gazette de France* annonce qu'elle a reçu une lettre de Lisbonne, en date du 17 juin, par voie extraordinaire. Cette lettre annonce que sir Jones, capitaine de vaisseau au service de S. M. B., a été nommé commandant de l'escadre portugaise. Il a visité l'escadre dans la journée du 17, et sans doute, ajoute la *Gazett*, il aura pris des dispositions convenables pour bien recevoir le capitaine Napier, si celui-ci ose se présenter dans le Tage.

Le capitaine Sartorius, qui a été remplacé dans son commandement de l'escadre de don Pédro, par M. Napier vient, d'arriver à Brest sur un petit navire marchand anglais. Il paraît que son voyage a pour objet de recevoir sa part dans la valeur du navire le *Magnanimo*, prise portugaise qu'il avait faite l'année dernière, quand il bloquait Lisbonne.

HAVRE, 3 juillet.

—Quelques légitimistes un peu goguenards, pour s'amuser sans doute de la crédulité des bons citoyens de Paris, ont fait courir le bruit d'une révolte à bord de la corvette l'*Agathe*, et comme les révoltés et les bruits de la ville ont presque toujours un but, à la suite de la révolte, il dit que la duchesse de Berry aurait été délivrée par le révoltés et rebelle équipage de la corvette.

Nous ne faisons pas souvent de biographie, mais aujourd'hui pour démentir un bruit qui, quelque chose qu'il en sort, a besoin d'être démenti, nous dirons un mot du capitaine que l'on prétend avoir été mis à fond de cale par ses matelots.

Le capitaine de frégate Turpin, qui commande l'*Agathe*, est un des premiers officiers de la marine française. Nul homme de mer ne sut mieux tenir un équipage et navire de guerre, et si une révolte pouvait être possible à bord d'un bâtiment de guerre bien conduit et bien tenu, nous parlerions encore qu'elle ne pourrait avoir lieu à bord d'un navire commandé par un officier aussi juste, aussi vigilant et aussi ferme que M. Turpin. D'ailleurs, pour que quelques rebelles légitimistes pussent s'emparer d'un bâtiment de guerre, il faudrait qu'ils trouvassent dans le grand nombre d'hommes qui forment un équipage de l'Etat quelque tendre sympathie pour la légitimité. Or, ce n'est pas chez les matelots qu'existe une telle sympathie : c'est plus haut dans le marine qu'il faut chercher des regret pour les Bourbons. Mais je défie aux plus habiles de réussir à corrompre un équipage, parmi lequel la légitimité ne soit pas en horreur.

Et comment avec un capitaine comme M. Turpin, et avec des matelots comme ils le sont tous, supposer que la duchesse de Berry ait pu être délivrée des mains des infidèles, comme une autre Mathilde, par quelque autre Maleck-Adel de bord ! A d'autres qu'à nous ces contes des marins de Bercy ou de la Rapée.

PARIS, 1er. juillet.

—On écrit de Valenciennes :

L'établissement des camps vient d'être définitivement résolu. Ils seront formés savoir : à Saint-Omer, sous le commandement des généraux Sébastiani pour l'infanterie et Dejean pour la cavalerie.

A Wattignies, près Maubeuge, sous la direction des généraux Achard pour l'infanterie et Lawœstine pour la cavalerie.

A Rocroy, sous le commandement des généraux Janin pour l'infanterie et St-Géniès pour la cavalerie.

A Sennerille, où il y aura 24 escadrons de cavalerie sans infanterie, sous le commandement du général Jacquinot.

A Compiègne où 6 bataillons d'infanterie se réuniront à 12 escadrons de cavalerie trois des 2e lanciers et 2e cuirassiers, sous le commandement supérieur du duc d'Orléans.

L'infanterie sera rendue dans ces divers lieux le 15 juillet et la cavalerie le 15 août suivant.

Les camps dureront 3 mois. Les officiers supérieurs recevront 60 fr. par mois, les capitaines 40 fr., les lieutenans et sous-lieutenans 30 fr., les sous-officiers et soldats 8 cent. par jour à titre d'indemnité à cause des dépenses extraordinaires suscitées par l'enchérissement des denrées et et des logemens.

—Une lettre de Varsovie, adressée à un réfugié polonais, fait de la situation de la Pologne le tableau le plus déplorable. Les autorités russes n'y délivrent aucun passeport pour l'étranger; les négocians même n'en obtiennent qu'avec la plus grande difficulté. On ignore à Varsovie ce qui se passe dans l'intérieur des provinces; personne n'oserait se charger d'y révéler les actes de cruauté qu'y commettent les agens de la Russie; la moindre indiscrétion de ce genre y est punie avec une rigueur sans exemple. Un acte récent de barbarie donnera une idée du despotisme qui règne dans ce malheureux pays: l'ukase qui ordonnait la déportation de plusieurs milliers de familles polonaises dans les provinces du Caucase, devait être certes très-secret. La révélation qui en a été faite à un journal anglais a mis le Czar dans une grande fureur; des commissaires extraordinaires ont été envoyés de Saint-Pétersbourg à Varsovie, pour y découvrir quel était parmi les employés des administrations celui qui s'était rendu coupable de cette infidélité. Ils ne purent réussir dans leurs recherches; mais comme les soupçons avaient plané sur quelques individus, et que l'auteur du crime devait se trouver parmi eux, les commissaires russes trouvèrent tout simple d'envoyer en Sibérie une quarantaine d'employés russes et polonais; six d'entre eux sont condamnés à recevoir le knout. On craint que Nicolas ne borne pas là sa vengeance, tant il est irrité de la publicité de cet ukasse.

—Une grande maison de commerce, à Gothembourg, en Suède, a fait une faillite de 2 millions d'écus de banque. Elle occupait beaucoup de familles dans sa raffinerie de sucre et dans sa brasserie de porter; elle avait le monopole de cette boisson pour toute la Suède, et les aubergistes étaient tenus à se pourvoir de porter chez ce fabricant.

—Il va paraître un nouveau journal intitulé: le *Légitimiste de Bonne foi*. Il paraît que les autres journaux de cette nuance ne sont pas regardés de fort bonne foi par ceux même de leur parti.

PARIS, 29 juin.

Les débats des chambres constitutionnelles d'Allemagne prennent une tournure très-sérieuse. Partout la plus vive opposition s'est déclarée contre le gouvernement. C'est au point qu'il a déjà été mis en question à Cassel si l'on ne dissoudrait pas les états. On parle aussi de la dissolution des états du Grand Duché de Bade.

—Les journaux ministériels disent aujourd'hui que c'est sur la demande du maréchal Soult que M. Sébastiani a obtenu l'*intérim* de la guerre. Le fait est que M. de Rigny était le candidat de M. Soult, et M. Sébastiani l'homme des doctrinaires.

—La commission qui doit proposer au gouvernement un plan de colonisation pour Alger est, dit-on, nommée. On cite comme en faisant partie MM. Legrand, Piscatory et de la Pensonnière, députés; Guileminot et Mortemart, pairs de France; M. l'amiral Rosamel et deux ou trois autres notabilités de la guerre ou de la marine.

Cette commission doit passer à Alger sur un bâtiment de l'état et s'y livrer à une enquête dont le résultat serait soumis au ministère avant la prochaine session.

—Un journal [illegible], le *Spectateur*, Boston et [illegible], qui annonce une nouvelle d'autant moins probable, qu'elle n'a été annoncée par aucune autre voie :

"Des lettres confidentielles de Prague parlent d'une trame affreuse découverte heureusement à temps, dans la maison même des princes exilés de la famille royale. Un nommé Barthélemy, d'une entière confiance, avait médité l'empoisonnement de toute la famille. D'après les lettres en question, il n'est pas permis de douter de ses épouvantables projets. Ce monstre, découvert et exilé de l'asyle que lui ont généreusement donné ses maîtres exilés, a été saisi, dit-on, par la police autrichienne, qui le tient sous bonne garde."

—Un ministre a prétendu hier que le gouvernement français avait envoyé à Turin des réclamations contre les persécutions qui ont lieu contre les personnes impliquées dans la conspiration du Piémont.

—Rien ne confirme la nouvelle donnée par un journal du matin, que l'ex-maréchal Bourmont [illegible] rendu à Lisbonne pour être mis à la tête des troupes miguélistes. D'ailleurs des lettres très-récentes de [illegible] la présence de M. de Bourmont dans [illegible] En conséquence, tout porte à croire que [illegible] était sans fondement.

—On croit que la nomination des quatre nouveaux pairs, qui est publiée aujourd'hui dans le *Moniteur*, n'est que le prélude de plusieurs autres. L'intention du ministère est d'introduire ainsi, à diverses reprises, ses amis dévoués dans la chambre des pairs.

—On assure que des nouvelles de Madrid du 22, sont parvenues au gouvernement par voie extraordinaire. Des carlistes auraient tenté, le 21 au soir, de faire naître quelques désordres dans la capitale; mais, comme ils étaient peu nombreux, ils auraient été facilement dispersés par la police, et plusieurs auraient été arrêtés. Il paraît que les carlistes avaient l'espoir que le parti apostolique opérerait quelque soulèvement dans les provinces; mais jusqu'à ce moment, il paraît que les provinces en-deçà de Madrid sont restées dans la tranquillité la plus parfaite. Les capitaines généraux avaient reçu l'ordre, du gouvernement espagnol, de tenir continuellement les troupes sous les armes, afin d'être à même de les diriger immédiatement sur les points qui pourraient être menacés.

—Le gouvernement s'est enfin décidé à démentir officiellement les bruits qui s'étaient accrédités, que les détails sur la conspiration piémontaise auraient été livrés au gouvernement sarde par la police française. Chacun sait à quoi s'en tenir sur ces [illegible] émeutes, et les nouvelles positives parvenues à cet égard à la connaissance du public des gazettes, ne permettent pas de douter, même malgré le démenti formel du *Moniteur*, de la coopération de la police française à la découverte de la conspiration piémontaise.

—Le gouvernement russe faisait encore annoncer dernièrement dans les feuilles allemandes qui lui sont dévouées, qu'il allait se relâcher de sa sévérité à l'égard de la Pologne. Mais on a reçu des nouvelles de ce malheureux pays, et il paraît que depuis les derniers troubles qui ont éclaté dernièrement dans quelques provinces polonaises, et dont la commotion s'est fait ressentir à Varsovie, les autorités militaires russes redoublent de sévérité dans cette ville, où l'on a organisé un système d'espionnage dont un grand nombre d'habitans ont déjà été victimes. Du reste, l'insurrection du côté des forêts de la Lithuanie est loin d'être étouffée. Ce pays est trop favorable à une guerre de partisans, pour que les forces russes qu'on y envoie puissent extirper entièrement les bandes d'insurgés, qui sont d'ailleurs secrètement encouragées par les habitans.

—Dans le duel que MM. Gendebien et Rogier ont eu le 26 courant, par suite de la séance de la chambre des représentans du 23, ce dernier a reçu une balle dans la joue, mais sa blessure ne paraît pas dangereuse.

—M. Sébastiani l'a emporté sur M. de Rigny pour l'interim du ministère de la guerre, pendant l'absence du maréchal Soult. C'est un triomphe pour le parti doctrinaire.

PARIS, 28 juin.

Ce n'est déjà plus de M. Clauzel dont il est question pour le gouvernement d'Alger. Soit que ses prétentions aient paru trop exagérées, soit que le ministère n'ait pas voulu le mettre à même d'exécuter indirectement un système de colonisation qu'il n'avait pas voulu adopter en son propre nom, soit enfin que M. le maréchal Clauzel ait craint de sacrifier sa popularité en acceptant cette place sous le ministère actuel, c'est de nouveau M. le général Guilleminot qui est désigné comme successeur de M. de Rovigo. Sa nomination a trouvé une vive opposition dans M. Sébastiani, qui cherchait à la combattre par des prétextes de convenances diplomatiques; mais, malgré le ministre sans portefeuille, la nomination a été enfin décidée.

Il paraît, du reste, que M. Guilleminot n'aura pas le pouvoir exclusif. Il ne sera que président d'un conseil d'administration composé de cinq membres. C'est ainsi que déjà on avait éprouvé combien le partage du pouvoir, dans une administration de ce genre, est fatale au bien-être du pays, qui se trouve ainsi livré à plusieurs volontés souvent opposées. On a déjà été obligé une fois de faire dépendre l'administration civile d'Alger de son administration militaire; mais il paraît que l'expérience ne profite guère au ministère.

Les explications données dernièrement par M. Soult aux interpellations de M. le maréchal Clauzel, quelque peu satisfaisantes qu'elles aient été, n'en ont pas moins produit un effet favorable sur le commerce de Marseille et de Toulon. On espérait qu'au moins la colonisation par entreprises particulières devant être approuvée par le gouvernement, les relations avec la colonie deviendraient plus importantes pour ces deux villes. Il est probable que le conseil d'administration, nommé par le ministère pour administrer Alger, fera évanouir ces lueurs d'espérance.

On assure que l'ordonnance portant nomination des cinq membres qui devront former l'administration d'Alger, paraîtra ces jours-ci, et qu'elle sera précédée d'un long rapport du maréchal Soult, expliquant les motifs du nouveau système adopté.

Aujourd'hui le *Moniteur* a inséré plusieurs récompenses accordées par le ministère à ses amis dévoués de la chambre des députés et à quelques intimes des ministres. Quatre nouveaux pairs viennent d'être nommés.

M. le comte Lobau doit sans doute sa nomination à la scène sentimentale qu'il a jouée, à la chambre des députés, lors du discours de M. de Bricqueville.

M. de Saint Cricq a été nommé pair pour la manière dont il a soutenu les vues exclusives dans les lois commerciales.

M. de Cassaignoles est l'ami particulier de M. Guizot. C'est donc à cette recommandation qu'il doit son entrée dans la chambre viagère.

Enfin M. de Reynach est le compatriote de M. Humann, près duquel il était assis à la chambre des députés. C'est sans doute son plus beau titre à la pairie.

On assure d'une manière positive que le plan primitif des forts détachés, adopté par le gouvernement pour les fortifications de Paris, avait été fourni au ministère de la guerre par un Polonais réfugié nommé Yanowski.

—On a déjà commencé au ministère de la guerre, les préparatifs du départ de M. le maréchal Soult pour les eaux du Mont-d'Or. Le ministre partira après le retour du roi de son excursion au château d'Eu.

Plusieurs ingénieurs français sont depuis quelques mois à Londres, où ils étudient le système des machines à vapeur et des routes en fer. Le gouvernement, qui attend des rapports sur les résultats de leurs recherches et qui assure que les renseignemens qu'ils ont obtenus rendraient inutile le voyage à Londres de M. Thiers, qui selon quelques journaux, devrait partir pour l'Angleterre dans une quinzaine de jours.

—On a expédié du ministère de la marine aux préfets maritimes de Brest, Lorient, Toulon, etc., des ordres afin de continuer les armemens de plusieurs bâtimens.

On dit aussi qu'on va envoyer dans nos ports de mer des commissaires chargés de faire un rapport détaillé sur la situation des vaisseaux de l'état, car il paraît qu'un grand nombre de ces bâtimens, qui sont entrés en compte dans la récapitulation des forces navales de la France faite par M. Ch. Dupin, pour le budget de la marine, se trouvent dans un état déplorable de dégradation et de vétusté.

—On assure au ministère de la guerre que si les travaux des forts ont été interrompus, c'est qu'il est parvenu au château, de la part de plusieurs colonels de la garde nationale, des avis sur l'impopularité de ces travaux. On insinuait dans plusieurs des rapports signés par différents bataillons, tant de Paris que de la banlieue, contre le système des bastilles, des réclamations du genre de celles qui en 1827 motivèrent la dissolution de la garde nationale. On ajoutait qu'aussitôt après la revue, les travaux seraient repris de plus belle.

Il est probable que les journaux du pouvoir démentiront cette nouvelle. Mais nous avons tout lieu de croire qu'elle vient de très-bonne source. (*Jour. du Havre.*)

HAVRE, [illegible] juin.

Il est question d'un congrès carliste au petit-[illegible], qui doit se tenir à Genève très-incessamment. M. de Bourmont s'est déjà rendu dans cette ville avec ses deux fils. M. de Brezé, M. de Noailles et d'autres pairs encore ont des passeports pour la Suisse. Il doit se trouver dans les conférences qui vont s'ouvrir un assez grand nombre d'autres notabilités françaises, qui habitent en ce moment l'étranger.

—Des nouvelles arrivées de Prague annoncent que l'on a remarqué chez le duc d'Angoulême quelques symptômes d'aliénation mentale.

—Des nouvelles récentes de Port-au-Prince, arrivées à Bordeaux, annoncent l'arrivée très-prochaine à Paris de M. Elie de Saint-Mard, commissaire du gouvernement haïtien auprès du gouvernement français.

—Nous avons fait connaître la lettre adressée par l'infant don Carlos à son frère le roi d'Espagne; voici la réponse de Ferdinand:

"Mon très-cher frère Carlos,

"Je n'ai jamais douté de l'affection que tu me portes; je pense que tu ne doutes pas davantage de celle que j'ai pour toi; mais je suis père et roi, et je dois veiller aux intérêts de mes droits, à ceux de ma fille, de même qu'à ceux de ma couronne. Je ne veux pas faire violence à ta conscience, en te faisant renoncer à tes prétendus droits que tu crois que Dieu seul peut te faire perdre, quoiqu'ils ne soient fondés que sur la décision des hommes; mais l'affection fraternelle que j'ai toujours eue pour toi me décide à t'éviter les dégoûts que tu trouverais dans un pays où tes prétendus droits sont méconnus. Mes devoirs de roi m'obligent à éloigner la personne d'un infant dont les prétentions pourraient servir de prétexte aux mécontens. Des raisons de la plus haute politique, les lois du royaume qui l'ordonnent expressément, et ta propre tranquillité, qui m'est aussi chère que le bien de mes peuples, rendent impossible ton retour en Espagne; je t'autorise à te rendre de suite avec ta famille dans les états pontificaux. Tu me donneras avis de ton arrivée et du lieu que tu auras choisi pour ta résidence. Un de mes bâtimens de guerre arrivera in-[illegible] port de Lisbonne [illegible]. L'Espagne est indépendante de toute action et de toute influence étrangères en ce qui touche son administration intérieure, et j'agirais contre la libre et complète indépendance de ma couronne en violant le principe de non intervention, adopté généralement par tous les souverains de l'Europe, si je leur faisais la communication que tu me demandes dans ta lettre.

"Madrid, 6 mai."

—On a exposé au palais de Tamedo, à Saint-Pétersbourg, un lit en cristal massif, destiné à être envoyé en présent au schah de Perse, par l'empereur de Russie. Ce lit magnifique, le seul de ce genre qui existe peut-être dans le monde, est resplandissant d'argent, orné de colonnes de de cristal. On y monte par des marches de verre bleu. Il est construit de manière à ce que, des deux côtés, il peut en jaillir deux jets d'eau odoriférente, dont le bruit contribue à provoquer un sommeil agréable. A la lumière des flambeaux, on est ébloui de l'éclat qu'il réfléchit; on dirait des myriades de diamans. Ce meuble sort de la manufacture impériale de Saint-Pétersbourg.

ITALIE.

ANCONE, 21 juin.

Les gazettes de la Grèce, jusqu'au 25 mai, contiennent un grand nombre d'actes et de décrets du gouvernement. L'un des décrets fixe aussi les émolumens des premiers fonctionnaires de l'état, savoir: ministres, 12,000 dragmes (6 dragues font un écu romain); préfets, 6,000 dragues; premiers conseillers, 5,200; deuxième conseillers, 3,600; secrétaires des ministres, 2,400; secrétaires des préfets, 1,800; frais du bureaux, 600.

Les mêmes gazettes annoncent que les Russes ont pris possession de plusieurs forts en Asie, ainsi que des forteresses des Dardanelles, et semblent croire que la paix est bien éloignée. Elles parlent enfin de l'arrivée de beaucoup de bâtimens anglais et français dans l'Archipel.

On écrit de Rome que M. de Laborde vient d'arriver dans cette capitale, chargé d'une mission spéciale du gouvernement français pour le saint-siége.

C'est M. de Tomasi qui remplit en ce moment les fonctions de ministre du roi des Français à Rome. On vient d'exécuter dans cette capitale quatre arrestations, qu'on dit fort importantes. Ce sont trois prêtres et le fils de monseigneur Galanti, l'un des hommes les mieux vus à la cour pontificale. L'officier qui a fait ces arrestations a été avancé en grade.

ANCONE, 10 juin.

On apprend, par un navire qui vient d'arriver des côtes de la Dalmatie, que plusieurs chaloupes-canonnières, péniches et une frégate autrichiennes croisent dans les eaux de l'Albanie et sur les côtes des possessions autrichiennes. On dit que ce qui a motivé ce rassemblement de forces navales sur ce point est l'entrée d'un corps de 14,000 Grecs sur le territoire turc, afin d'observer leurs mouvemens et garantir au besoin ce pays. D'autres disent que c'est pour former un cordon sanitaire contre la maladie qui s'est déclarée en Albanie.

Des lettres de Rome, reçues par le courrier d'hier, annoncent l'arrivée, dans le port de Civita-Vecchia, de l'infant don Carlos d'Espagne. Ce prince, après avoir purgé sa quarantaine, se rendra à Rome.

RUSSIE.

ODESSA, 17 juin.

Avant-hier, la corvette de guerre russe *Nicoli*, arrivée en cinq jours de Constantinople, a apporté la nouvelle de l'arrangement des affaires turco-égyptiennes et de l'évacuation de l'Anatolie par Ibrahim et son armée; à peu près à la même époque il est arrivé un chasseur, avec l'ordre de S. M. l'empereur de ne point faire partir l'expédition de 5000 hommes, ultérieurement destinée pour Constantinople, et dans le cas où elle serait partie d'envoyer à sa suite un vaisseau fin voilier pour la rappeler à Odessa. Bien que les préparatifs pour l'expédition fussent depuis longtemps terminés, l'embarquement des troupes n'avait point encore eu lieu, et en conséquence il vient d'être contremandé. Maintenant on ramène dans la ville toute l'artillerie de campagne qui était placée sur le rivage. Les navires marchands, que le gouvernement avait loués, seront congédiés avec une indemnité, et les provisions de guerre et de bouches seront débarquées. On espère d'après cela que la flotte russe reviendra bientôt du Bosphore, ainsi que les troupes campées sur la rive asiatique.

(*Observateur Autrichien.*)

1799.
FRA DIAVOLO.

QUATRIEME JOURNEE.—(*Suite et fin.*)

J'étais donc capitaine!

J'avais gagné cette seconde épaulette dont Richard me parlait quelques instans avant sa mort, je l'avais gagnée, mais c'est à lui que je la devais, car à lui seul je devais mon sang-froid et quelques traits de bravoure; et l'infortuné n'était plus là!

Je trouvai devant Ascoli le général Monnier; il se préparait à faire le siége de la ville. En ma nouvelle qualité, je lui rendis compte de notre affaire avec les Russes, de leur nombre, de leur entière extermination et de la valeur de nos soldats dont je ramenais à peine la moitié.

—La moitié! me dit-il, à peine la moitié! Savez vous bien que c'est une grande perte pour nous?

—Mon général, repris-je, les Russes étaient six cents.

Il ne répondit rien, et resta quelque temps absorbé dans de pénibles réflexions. Ensuite, il me demanda de nouveaux détails sur l'action et la mort du capitaine, qu'il paraissait regretter vivement. Puis il disait en se promenant pensif dans la tente:

—Ce pauvre diable! c'était là un excellent capitaine, brave et généreux, mais un loup, un vrai loup dans la mêlée...

—Et, s'arrêtant devant moi:—Vous succédez à un homme que je ne remplacerai jamais.... Pourtant, votre début a été beau, brillant même.... Dumas n'aurait pas mieux fait.... C'est bien, capitaine, c'est très-bien.

—Mais, lui dis-je, mon général, je ne mérite pas tant d'éloges; j'avais un ami à venger, un ami assassiné sous mon bras, et je me battais de désespoir; la vie me pèse.

Il me répondit :—Vous cherchez la mort? c'est le moyen de vivre long-temps. J'ai vu cela, moi, vingt fois; je vous parle par expérience; j'ai été jeune aussi, j'ai eu des chagrins, et j'ai voulu me faire tuer. Vous me voyez pourtant!...

Le général ne s'est pas trompé.

—[illegible]. Demain, à trois heures du matin, nous [illegible], et je vous promets qu'avant le soleil couché [illegible] chassé d'Ascoli cette canaille de lazzaronis et de galériens. Adieu.

Ascoli est située sur une élévation au pied de laquelle coule le Trouto. Le lendemain, avant le jour, nous passions le Trouto sur un pont de bois improvisé, et nous grimpions dans le plus grand silence la colline rude escarpée, sur la pointe de laquelle la ville est bâtie. Il y avait bien un chemin en spirale qui y menait par une pente mais il était échelonné de sentinelles, et on n'aurait pu le tenter sans donner l'alarme à toute la garnison, qui, dans ce cas, aurait fait une sortie et nous aurait inévitablement écrasés de balles et de quartiers de rocs. Il était donc beaucoup plus sûr et plus prudent d'escalader la colline, surtout si on parvenait à le faire sans donner l'éveil aux vedettes qui la couronnaient. Déjà nous étions arrivés à mi-cote, marchant des mains plus que des pieds, nous collant aux parois des rochers, ne tenant souvent à la vie que par une misérable et faible racine, [illegible] tuellement secours et poussant [illegible] précédaient [illegible] était une pé[illegible] tion, à laquelle [illegible] n'aurions [illegible] tout dans l'obscurité de la nu[illegible] de la voix, et [illegible].

Tout à coup [illegible] entendîmes [illegible] de notre au grand bruit, le bruit rebondissant d'une lourde masse qui tombe de haut et roule par [illegible] sur une colline accidentée. Un cri [illegible], involontaire et bien excusable sans doute, [illegible] comme un cheval, comme une seule voix, de [illegible] épouvantée.

—Nous sommes perdus [illegible] perdus! s'écria-t-on de tous côtés [illegible] nous attendaient! [illegible] ont voulu nous [illegible] mi-chemin! Maudits forçats! la [illegible]!

C'était un concert [illegible] plus énergiques imprécations, [illegible] traqué, de honte [illegible] à ses [illegible].

[illegible] trop long pour vous dire cette terrible émotion, [illegible] semblable à l'idée que produirait un tranchant [illegible] sur votre cou. Ce fut le temps d'un éclair et de [illegible] l'intervalle d'une minute, pendant laquelle les soldats se resserraient, s'amoindrissaient et se cramponnaient fortement aux aspérités d'un terrain, espérant ainsi ne être pas balayés ou meurtris par la fatale pierre [illegible] augmentait toujours et qui, ralentie un moment [illegible] broussailles ou des ronces, avait repris sa course [illegible] rieuse et bruyante.

Le général me l'avait dit [illegible] rer la vie; au contraire, redoutez-la, [illegible] succomber à la première occasion, [illegible] blant sur cent insoucieux. C'est [illegible] lante fatalité des champs de bataille.

A mes côtés grimpait un doux [illegible] plus fait pour la vie de salon que [illegible] arrivé depuis quelques jours [illegible] lettres de recommandation pour [illegible] fait sergent à son début. En entendant [illegible] sur nous, il se désolait et pleurait comme [illegible] ton à faire sourire de pitié les vieux troupiers [illegible] raient. Eh bien! ce jeune homme fut atteint [illegible] et broyé comme par une meule; elle lui [illegible] comme un écu, pantelante comme celle d'un [illegible] gé, et lui incrusta le corps dans le roc. On l'aurait [illegible] trifié. C'était à faire frissonner, moi surtout qui le touchais et qui reçus sur mon visage les éclaboussures de sa cervelle.

Il y eut d'entraînés et d'écrasés une vingtaine d'hommes, qui ne furent pas frappés sur la même ligne, mais à droite à gauche, car la grande pierre allait vagabonde et irrégulière, prenant ses victimes suivant le caprice du terrain et les obstacles qu'elle rencontrait. Enfin, après avoir effrayé tous nos soldats et fait sa route dans toutes les compagnies éparpillées sur la colline, elle s'abima avec un dernier bruit sous les eaux du Trouto qu'elle déchira avec fracas. Elle avait fait assez de peur et de mal.

Pendant quelques minutes, on n'entendit autre chose que les plaintes de ceux à qui elle avait brisé une jambe ou un bras; on écoutait, avide de silence et craignant toujours qu'elle ne fût suivie de quelques autres qui eussent achevé de nous exterminer. Pourtant, rien ne troublait plus la paix de la nuit, et personne ne venaient plus ni rochers, ni voix; mais nous n'osions trop nous fier à cette inexplicable inaction, alors qu'il eût été si facile de nous écraser sans peine. Cependant, encouragés par une trève venue si à propos, nous redoublâmes de hardiesse, et, quelques minutes après, nous arrivâmes sur le plateau. Le jour commençait à poindre.

[illegible] que le bloc de pierre [illegible] et grimpés [illegible] d'aller porter Palermo dans Ascoli. Mais pendant ce temps, nous avions pris position, nous nous étions formés en bataillon carré, et nous ne redoutions plus une surprise.

Bientôt les Italiens arrivèrent, sans ordre, selon leur coutume, et poussant des hourras à la façon des Russes et des Albanais qu'on avait répandus parmi eux. Quant à nous, nous étions sombres, pleins d'espoir, mais persuadés qu'il y allait de la vie pour tous, et que la moindre faiblesse dans la défense nous perdrait sans retour. L'engagement commença, au fusil d'abord, ensuite à l'arme blanche, à la bayonnette et au sabre. Il fut horrible.

[*A continuer.*]

Commercial.

MARCHÉ DU HAVRE,

3 Juillet.

Ventes de ce jour—58 balles coton Brésil, 1f 50 à 1f 55. 60 caisses indigo Bengal 11 25, 20 dito 11 50.

30 juin.

COTONS.—Nous avons reçu 2336 balles de Savannah par les navires *Jupiter* et *Garonne*; 1005 balles de la Nouvelle-Orléans par le navire *Horace*; 577 balles de New-York, par le navire *Charlemagne*; 62 balles de la Guadeloupe, par la *Clarisse*; ensemble 3980 balles.

Les ventes pendant la semaine se sont élevées à 10400 balles comme suit;

3380	b. Louisiane ord. à bonne marchande	fr.	117 à 160
347	„ Mobile ordinaire à bon courant	„	116 à 139
3917	„ Géorgie courte soie ord. à bon cour.	„	119 à 130
815	„ Virginie courte soie ord. à bon cour.	„	121 à 130
1665	„ Fernambouc telles qu'elles et courtes	„	150
60	„ Maranham	„	156
52	„ Bahia	„	125

Les transactions, pendant les trois premiers jours de la semaine qui vient de s'écouler, ont été encore très-nombreuses, et une grande chaleur a régné dans notre marché.

Les cours pour toutes les sortes des Etats-Unis, se sont de rechef élevés de 5 à 10 cents. C'est-à-dire que l'on ne trouvait plus rien à faire pour les Louisiane au-dessous de f. 125 pour les sortes ordinaires, à f. 150 pour les bonnes, et pour les Géorgie et Mobile, de f. 190, les qualités ord., à f. 130 pour les courantes et bonnes courantes.—Les Brésil, quoique partageant moins la grande hausse qui s'est opérée sur les Amérique, sont cependant montés de 5 à 7 c. pour les Fernambouc, et de 5 c. pour les Maranham et Bahia.—La spéculation beaucoup plus que les achats pour la consommation, est entrée avec une chaleur inaccoutumée dans l'article, et plus de 10,000 balles ont été remuées.—Mercredi, la demande s'est tout-à-coup ralentie, et pendant les trois derniers jours de la semaine, il ne s'est presque rien traité.—Nos cours sont devenus tout-à-fait calmes. Beaucoup de personnes ont encore confiance dans l'article; d'autres craignent que le calme n'amène la baisse. La dernière balle de Rouen a encore été fort bonne pour les cotons filés.

Il reste sur place, à la fin de ce mois, 31,600 balles, dont 9,000 en secondes mains. Les débouchés, pendant le mois de juin, en ne comprenant pas les achats faits par la spéculation, ont été de 26,271 balles, et les arrivages, de 27,389 balles.

Décédé le 26 août 1833, aux Attakapas, dans la vingtième année de sa vie *Fols. Livilier Delahoussaye*.

Six heures de maladie ont suffi pour moissonner toutes les vertus que la tendresse d'une mère avait déjà si bien cultivées dans son cœur reconnaissant! ah! dors en paix cher Livilier, ton nom seul laisse à ta famille et tes amis, des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. A. C.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Mary-Ann, Clifford, New-York, capit.
Goël. Henrietta, Loring, Aransas, Malcolm & Moore.

ARRIVES.

Navire Allen, Shoemacker, de Brême.
Brick Hope, Galt, de Baltimore.
Brick Swan, Snow, de Philadelphie.
Brick Phœnix, Allen, de la Havane.
Brick Thos. Havens, McKenzie, de Matanzas.
Brick Syren, Noyes, de Matanzas.
Brick Dos Hermanos, Mosillo, de la Havane.
Brick Santa-Anna, Espinos, de Campêche.
Goël. Billow, venant de la côte.
Goël. Galena, Ferril, de la Baie d'Honduras.
Goël. Dart, Holden, de la Mobile.
Bateau à vapeur [illegible], Harrington, de Cincinnati, avec un chargement assorti.
Bateau à vapeur Chapian, Pumroy, d'Alexandrie.
Bateau à vapeur Scotland, Wilkinson, de Louisville.
Bateau à vapeur Rapide, Wright, des Natchitoches.
A LA BALISE—Un navire, un brick et une goëlette.

MEMORANDA.

En charge au Hâvre le 6 juillet, navires Garonne, Skiddy, New-York, partant le 10 juillet; Charlemagne, Peirce, dito, 1er. août; Manchester, Wiederholt, dito, 16 juillet; Charles-Carroll, Lee, dito, 24 juillet; François 1er. Tell, dito, 3 juillet; Harriet & Jessie, McKorvin, dito, 10 juillet; Tiger, Winbury, dito, 10 juillet; Creole, Page, Boston 20 juillet; Banner, Harris, New-York, 5 juillet; Emery, Marshall, dito, au premier vent.

Les navires suivants étaient également au Hâvre, mais n'avaient point de destination fixe—navires Crescent, Rodgers; Olive & Eliza, Parsons; Oxford, Waiscott; Henry-Lee; brick Horace, Foss; Catherine, Dennison.

UN JEUNE HOMME d'habitudes régulières, qui parle français, allemand et espagnol, ayant une bonne main d'écriture et qui a travaillé durant plusieurs années dans le maniement des soieries, désirerait trouver de l'occupation; il chercherait à se rendre utile et procurerait de bons certificats sur sa conduite.

S'adresser au bureau de ce journal. 28 août—3

MONTRE DETENUE.—Il a été détenu le 24 du courant, une MONTRE D'ARGENT qu'on suppose avoir été volée. Elle est dans la possession du juge Leech, cité de Lafayette, paroisse de Jefferson.
23 août—6

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement les habitans de cette ville, qu'il vient de publier un album musical contenant trois Romances, quatre Nocturnes et une Walse de sa composition, avec accompagnement de piano. La netteté et l'exactitude avec lesquelles ces différents morceaux ont été lithographiés par M. Zimmer de cette ville, doivent assurer au soussigné un prompt débit d'un ouvrage qui, sous les rapports de la gravure et de la composition a pris naissance à la Nouvelle-Orléans.

On en trouvera des exemplaires chez M. Zimmer, lithographe, rue de Chartres, No. 152, et chez l'auteur rue St. Philippe entre Royale et Condé. LETELLIER,
professeur de chant et de guitare.

MADAME LETELLIER a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans que pour faciliter d'avantage [illegible] des jeunes demoiselles, elle donnera chez elle [illegible] piano et de chant à huit piastres pour douze [illegible] le prix ordinaire. 28 août—4,2ps.

AVIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession d'Alfred Moore, décédé, sont requises de les présenter au soussigné, pour en obtenir le réglement, et celles qui doivent de payer immédiatement à la dite succession.
28 août—d P. M. TOURNE' curateur.

SUCRE.—Le soussigné offre à vendre en débarquement de l'Oscar et de l'Anita de la Havane.
100 caisses sucre blanc, 30 do. sucre brun, 27 milliers cigarres (*trabucos*.) F. H. PETITPAIN,
28 août Encoignure Chartres & Toulouse.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
28 août FR. PERRET, 59, rue Toulouse

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 132—*P. H. Kernion* contre *ses créanciers*.—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de P. H. Kernion ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, le samedi 7 septembre 1833, pour délibérer sur les [illegible] vente des propriétés y mentionnées.
[illegible] de la cour.
ARMAND PITOT, greffier.

20 PIASTRES DE RECOMPENSE,

EST parti marron de la demeure du soussigné, le nommé CELESTIN, mulâtre âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 4 pouces français, cheveux [illegible] brun foncé, ayant une [illegible] le devant à la ma[illegible] français, anglais. Ce mulâtre [illegible] au soussigné, à la personne [illegible] Orléans, soit à [illegible]
[illegible] A. SAILLARD,
[illegible] Royale, No. 106.

[illegible] D'ORLEANS,
ATTENTION!

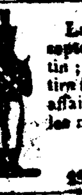

La compagnie s'assemblera aujourd'hui mercredi, 28 courant, à 6 heures de l'après-midi, au bureau de l'Abeille, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour s'occuper d'affaires intéressantes à la compagnie.
Par ordre du capitaine,
28 août V. GOUY, serg-major.

GRENADIERS—ATTENTION!

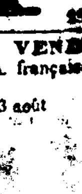

La compagnie prendra les armes dimanche, 8 septembre, à 5 heures et demie précises du matin; pantalons blancs et veste bleue. On partira à 6 heures pour aller au Gouvernement, pour affaires importantes de la compagnie. Tous les membres sont requis de s'y trouver.
Par ordre du capitaine.
B. DUPERAIN,
28 août Sergent-Major.

A VENDRE par les soussignés de belles Couvertes françaises en molleton, indiennes noires.
AUGUSTE GOUY & CO,
23 août rue Royale, No. 108.

[illegible] DE CUPIAN.
[illegible]
LA vente [illegible] commencée hier à son magasin d'encan [illegible], [illegible] sera continuée aujourd'hui au même lieu, à 10 heures du matin. 28 août

PAR J. LEVY & WHITING.
SAMEDI, 31 courant, [illegible] sera vendu en cour de Hewlett, [illegible] âgée d'environ 34 ans, elle a 4 enfans dans le pays, domestique [illegible] et nourrice, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 4 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé chez l'étude de Wm. Y Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 28 août

PAR J. LEVY & WHITING.
SAMEDI, 13 courant, il sera vendu à [illegible] heures P. M. à l'encoignure des rues Bourgogne et Orléans, le fonds d'un Cabaret, consistant en liqueurs, vins, &c.
28 août.

PAR TRICOU & CANONGE.
SAMEDI, 31 août courant, il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, à midi,
Marcelle, nègre âgé de 42 ans, bon boucher, bon charretier et bon nègre de champ, avec sa femme, Nelly, négresse âgée de 26 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison et de confiance, et son enfant Jerry, âgé de 3 ans; garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions:—6, 12 et 18 mois, en billets par eux-mêmes, endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant M. Louis T. Caire, notaire public. 28 août.

PAR T. MOSSY.
SAMEDI, 28 du courant, il sera vendu, rue de la Commune, au faubourg Ste Marie, derrière la maison de M. Baron jr., à 5 heures de l'après-midi, 8 jeux de chaudières à sucre, composés chaque chaudières, de 24 26, 54 par 26, 60 par 28, 63 par 30, 72 par 32.
On annoncera les conditions. 21 août

$20 DE RECOMPENSE

EST parti marron le 26 août, de chez le soussigné, le nègre JARRED, ayant les fers aux pieds; il est probable qu'il cherchera à les faire ôter. Jarred est âgé de vingt ans, taille de 5 pieds 6 pouces (mesure américaine), peau noire, le regard en dessous. Il était habillé, lorsqu'il est parti, d'une chemise de gingas, pantalon de cotonnade bleue, et ayant un crêpe à son chapeau.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera au soussigné ou le logera en prison. Les capitaines de navires, bateaux à vapour et autres, sont prévenus de ne point lui donner asile, sous peine d'être poursuivis.
28 août—3 DESDUNES POINCY.

IL a été logé à la geole de la paroisse Jefferson, le 25 août, MARIANE, négresse appartenant à M. Lacoste habitant de la paroisse d'Orléans.
Le propriétaire est requis de venir réclamer cette esclave, en payant les frais.
28 août F. PICAUD, geolier.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 1er octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Richardson, les esclaves suivans, savoir: Un nègre nommé George Shields, âgé d'environ 32 ans, un nègre nommé Nathan Alexander, âgé d'environ 37 ans, et un nègre nommé Robert Black âgé d'environ 19 ans.
Conditions de la vente: Comptant.
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de B. W Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.
28 août

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens—Samedi 7 septembre 1833, à 4 heures de l'après-midi, [illegible] devant mon bureau, les effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joseph Isaac Alliot, et [illegible], 2 octobre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour compte de la même succession.
Un demi-terrain situé à l'encoignure des rues d'Espagne et Craps, mesurant 60 pieds de face sur chacune des dites deux rues, sur lequel demi-terrain est une maison de 4 appartements, galerie et cabinets, briquetés entre poteaux, le tout neuf, et n'ayant pas encore été habité, ensemble les cuisines, &c.
Conditions de la vente: Les meubles payables comptant, et le demi terrain et les bâtisses $1000 comptant, $850 le 20 décembre prochain, et la balance à 12 mois de crédit, en un billet endossé, à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régistrer.
N B—Lacte de vente sera passé devant L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 août

A VENDRE.—50 milliers CIGARRES de la Havane, qualité supérieure, de la manufacture de Ecasien, par boîtes de 250 et de 100 cigarres chaque, reçues par la goëlette Anita, capitaine Granados.
Plus—d'importation antérieure!
Quelques barriques VIN ROUGE, excellent Médoc de 1827 à 1829; VIN BLANC Haut-Sauterne, supérieur, de 1825, en demi-barriques. S'adresser à
26 août—4,2ps J. B. LAPORTE.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Scotland, et à vendre au lieu du déchargement:
250 douz. Volailles, 200 barils Pommes-de-terre blanches, nouvelle récolte, 1500 bois. Chantre, 2000 liv. bon Beurre, 300 bls. Maïs, 20 bls. Oignons, 50 bls. Pommes. Ceux qui désireront acheter de ces articles feront bien de s'adresser à
26 août—3 GEO. D. GORDON.

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES.
EN débarquement du navire Everitt de Boston, un assortiment considérable de marchandises sèches du nord, consistant en Coton écru 4, 4-4 et 5-4; idem croisé 4 et 4-4; idem extra, fort pour nègres; Coton blanc 4-4 et 5-4 de différentes qualités; Indienne bleue, idem demi deuil; un assortiment général d'Indiennes de couleur; Bontzint, Coutil coton pour matelats; Cotonnade marbrée; idem épaisse; Flannelle rouge, blanche, verte et jaune assortie en qualités; Lainages pour habillement de nègres, unie et rayés; Sattinet; Casimires, &c. &c.
Aussi en magasin, reçu par d'autres arrivages, 2 caisses d'épine noire; 10 caisses bas bleus pour femmes et enfans; Bas noirs; Crêpe noir; Etamine; mouchoir coton noire; Ouvré de Russie, idem français qualité supérieure; Coton à coudre des fabriques d'Orrel et Alexandre; idem couleurs assorties; Percale Manche; Mousseline Suisse unie et brodée; Mouchoirs de Batiste; Fil retordu; Bas coton blanc pour femmes et enfans; demi bas de coton; Bretelles, &c. &c. &c. Le tout est offert à des prix modérés par F. GILLET & CO,
26 août—3 rue Chartres, No. 57.

SUCRE BRUN et CIGARRES DE TRABUCOS—60 boîtes Sucre brun, première qualité; 23 milliers cigarres de Trabucos, vieux Vuelta-Abajo, à bord de la goëlette Ytzmeal, de la Havane, à vendre par
VICTOR DE LA COVA & FRERE,
26 août rue [illegible], No. 53.

AYANT appris que certain bruit circulait dans le public que la pharmacie de l'encoignure des rues St. Pierre et Royale, m'avait vendu du laudanum pour du baume-de-vie, je crois de mon devoir de démentir ce bruit, et d'assurer le public que ce médicament n'a pas été pris dans cette pharmacie, mais bien dans une autre que je nommerai si on désire le savoir.
26 août—3 ANTOINETTE DEBOUSRIE.

A LOUER.

A partir du 1er. septembre prochain—la belle maison en briques à trois étages située rue de la Dumaine, No. 82. Pour les conditions, s'adresser à JOHN HAGAN & CO,
26 août rue du Canal.

56 TONNEAUX REBUTS DE CUIVRE, déposés sur la Levée, en face du chemin à coulisses. A vendre par
26 août BENJ. BOOTH & Co.

MAGASIN DE MODES.
Rue Royale, No. 216, entre Orléans & St. Anne.
MESDAMES VONQUIN & PARSY,

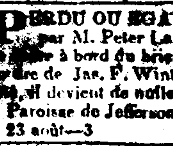

ARRIVANT de Paris, élèves de M. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux Théâtres, ont l'honneur de prévenir les dames que leur magasin de mode ouvrira incessamment et qu'elles leur offriront un choix des marchandises les plus nouvelles et du meilleur goût. 28 août

PERDU OU EGARE.—Un billet ou obligation signé par M. Peter Laidlaw, [illegible] de cent piastres de [illegible] à bord du brick Pel[illegible] et est payable à l'ordre de Jas. F. Winters. [illegible] en ayant été arrêté, il devient de nulle valeur. J. F. WINTERS.
Paroisse de Jefferson, 23 août 1833. en face de ferry.
23 août—3

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

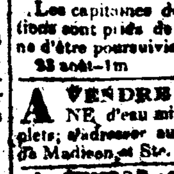

EST partie marronne de chez le soussigné, il y a environ 10 jours, une négresse américaine nommée ROSE, parlant très bien le français, âgée d'environ 18 ans, taille svelte, jolie figure, un peu rousse; se tenant très-proprement. Dix piastres de récompense seront données à quiconque la ramènera à la geole de cette ville, ou à celle de Jefferson.
Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres embarcations sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
23 août—1m [illegible]OND.

A VENDRE A L'AMIABLE—Une FONTAINE d'eau minérale, [illegible] complets; s'adresser au No. 108, [illegible] Levée, [illegible] de Madison et Ste. Anne.

A VENDRE—4 caisses [illegible] robes [illegible] mousseline suisse, [illegible] convenables pour les saisons mexicaines.
23 août T. NIC[illegible] & CO.

LETTRES DE CHANGE sur [illegible] à vendre par [illegible] BLANC.